Procedure file

Informations de base

NLE - Procédures non législatives	2020/0233(NLE)	En attente de décision finale

Accord UE/Cuba: modification des concessions pour l?ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l?UE après le retrait du Royaume-Uni de l?Union européenne

Sujet
6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine
6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes

Zone géographique
Cuba

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		01/10/2020
		epp MATO Gabriel	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D ČÍŽ Miroslav	
		renew europe. CHARANZOVÁ Dita	
		CAVAZZINI Anna	
		ECR AGUILAR Mazaly	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Agriculture et développement rural	WOJCIECHOWSKI Janusz	

Evénements clés

09/09/2020	Document préparatoire	COM(2020)0486	
29/09/2020	Publication de la proposition législative	10637/2020	
24/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/04/2021	Vote en commission		
20/04/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0129/2021	
18/05/2021	Décision du Parlement	T9-0222/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2020/0233(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission parlementaire	INTA/9/04110

Portail de documentation

Document préparatoire		COM(2020)0486	09/09/2020	EC	
Document de base législatif		10637/2020	29/09/2020	CSL	
Projet de rapport de la commission		PE658.925	16/10/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0129/2021	20/04/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0222/2021	18/05/2021	EP	Résumé

Accord UE/Cuba: modification des concessions pour l?ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l?UE après le retrait du Royaume-Uni de l?Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 687 voix pour, 1 contre et 8 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de lUnion, de laccord sous forme déchange de lettres entre lUnion européenne et la République de Cuba au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour lensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de lUnion européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Suivant la recommandation de la commission du commerce international, le Parlement a donné son approbation à la conclusion de laccord.

Pour rappel, lUnion européenne a officiellement lancé en octobre 2018 le processus de négociation (au titre de larticle XXVIII de laccord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994) avec plusieurs membres de lOMC à Genève.

Les négociations reposent sur une «approche commune» développée en 2017 par lUnion et le Royaume-Uni sur la façon de répartir les engagements quantitatifs contenus dans la liste OMC de lUnion à 28 en ce qui concerne les 143 contingents tarifaires de lUnion dans le cadre de lOMC pour des produits agricoles, halieutiques et industriels.

Lobjectif poursuivi est de maintenir pleinement, à lavenir, le volume existant de chaque contingent tarifaire, mais de le répartir entre deux territoires douaniers distincts: lUnion à 27 et le Royaume-Uni.

Le principe à la base de la méthode appliquée se fonde sur les flux commerciaux vers lUnion à 27 et vers le Royaume-Uni pendant une

période de référence représentative pour tous les contingents tarifaires de lOMC. La méthode de répartition convenue est décrite en détail dans le règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil.

Le 15 juin 2018, le Conseil a autorisé la Commission à lancer des négociations au titre de larticle XXVIII du GATT avec les membres de lOMC concernés en vue de répartir les concessions OMC de lUnion en matière de contingents tarifaires.

Les négociations avec Cuba ont abouti à un accord sous forme déchange de lettres qui a été paraphé à Genève le 3 juillet 2020.